



Le cabinet du leader parlementaire du troisième groupe d'opposition

Québec, le 5 octobre 2021

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2,50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint la motion dont le député de Jonquière souhaite débattre ce mercredi 6 octobre 2021, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Martin Blanchette

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

Que l'Assemblée nationale rappelle les revendications du gouvernement du Québec formulées le 17 septembre 2019 et le 26 août 2021 par le premier ministre dans le cadre des deux dernières campagnes électorales fédérales;

Qu'elle réclame la modification du cadre législatif en matière d'évaluations environnementales afin de prévoir que seule la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement doit s'appliquer aux projets relevant des compétences du Québec;

Qu'elle exige que les fonds fédéraux consacrés à la lutte contre les changements climatiques, et visant des secteurs relevant de la compétence du Québec, devraient faire l'objet d'un transfert en bloc au gouvernement du Québec;

Qu'elle adopte le principe du projet de loi 391, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière.*

Présentée par le député de Jonquière

Le mercredi 6 octobre 2021